

E.R. : Stijn Vandercruysse – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

11/10/18

Le Grand Saint et son fidèle ami nous ont contacté !

Les nuits sont désormais devenues plus longues et plus froides: c'est le signal que Père Fouettard doit commencer à remplir la hotte du Grand Saint de cadeaux et de bonbons.

*Le Grand Saint s'y prend très tôt. En tant qu'ami de Père Fouettard, il ne veut **pas** le **surcharger** de travailler, il **respecte** son **équilibre de vie privée-professionnelle** et veille à une **bonne ambiance de travail**.*

Saint-Nicolas et Père Fouettard ont décidé de faire un plaisir aux travailleurs du secteur de la distribution.

Une surprise sera distribuée aux enfants des travailleurs du secteur de la distribution spécialement pour remercier les travailleurs du secteur de la distribution de leur engagement au quotidien.

Que devez-vous faire ?

Imprimez ce tract (recto-verso si possible) et faites-le colorier par un enfant. Ensuite, déposez le coloriage **pour le 3 décembre** dans l'un des secrétariats CGSLB <http://www.cgslb.be/fr/secretariats>. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées au dos du document.

Envoyez le coloriage pour le 3 décembre à un secrétariat CGSLB. Saint-Nicolas et Père Fouettard tireront au sort quelques enfants qui recevront un petit cadeau. Tous les autres recevront une petite gourmandise !



Coordonnées du travailleur de la Distribution

Nom: Prénom:

Adresse: Code postal:

Commune:Téléphone:

Nom et adresse du travailleur :

.....

E-mail:

Prénom de l'enfant: Date de naissance :

.....

(*) Coordonnées de l'enfant:

Téléphone:

Attention:

Cette action est destinée aux travailleurs du secteur de la distribution (**). Vous travaillez dans la distribution et vous n'avez pas d'enfant ? Vous pouvez faire plaisir à un collègue, un membre de votre famille ou à un ami ! (*).

(*) Ne compléter l'adresse et les coordonnées de l'enfant que si elles sont différentes de celles du travailleur.

(**) Il s'agit des commissions paritaires 201, 202, 202.1, 311 et 312 (= votre secteur, qui figure sur votre fiche de salaire ou votre contrat !)